

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8305

Auteur(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Renaud du Fosset [particulier]

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [...1210-1300...]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Concession de deux tènements, sis au Fosset, faite par l'abbaye de la Trappe à Renaud du Fosset et à Alice, sa femme.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, [T]. « Tenor cartarum quas habent homines nostri et alii quibus fecimus cartas – De Haia primo », n° XV (« Carta Renoldi de Fossatis »), p. 500.

Dissertation critique

Sans date.

La plupart des actes regroupés dans le chapitre [T] parlent de la cession faite par l'abbaye de La Trappe moyennant un cens annuel ou/et une redevance annuelle et datent de la période des années 1210 – à la fin du XIII^e siècle. Il est probable que cet acte se situe à la même période.

Texte établi d'après a

Noveritis quod nos tradidimus Renoudo de Fossatis et Aalicie, uxori ejus, et suis heredibus tenementum quod Ricardus Hairon tenuit de nobis ad Fossata, et tenementum quod ipsi tenebant de nobis, pro XXV solidis, ad festum Omnium Sanctorum XIII solidis et dimidio, et ad Purificationem tantum et unam minam avene in Natali, et debita servitia faciendo.